



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement 345-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que **le règlement 345-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé 145-2000**, ayant pour effet de modifier diverses dispositions, est entré en vigueur le 9 avril 2025, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

Ce règlement a été adopté le 22 janvier 2025, lors d'une séance ordinaire du Conseil régional de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 17 avril 2025.

Pierre Caza  
Directeur général  
et greffier-trésorier

---

## Entrée en vigueur du règlement 345-2024

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Godmanchester certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h00 et 16h30 le 29 jour de avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28 jour de avril 2025.

Directeur(trice) général(e) et  
greffier(ère)-trésorier(ère)